



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2316 – Pour familles MONO-parentales: / - Maintient de la classe d'impôts 2 / - ou création de nouvelle classe d'impôts (type classe 1a0) / - révisions des calculs de subvention de loyer sur le salaire NET, et non sur le salaire BRUT (adaptation par rapport au revenu net du ménage) / - révision de calcul et hausse des barèmes pour les allocations de vie chère

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 27 avril 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 2107 – Schluss mat der steierlecher Diskriminierung géint Elengerzéier! Mettre fin à la discrimination fiscale des familles monoparentales!, déposée le 14.11.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés